



L'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique des 2 rives (AAPPMA des 2 Rives) a été créée le 28 mars 1950 à Goncelin par Marcel Zaninetti agréée sous le n° 03243 et également agréée jeunesse et sports le 1 mars 1993 sous le numéro 383009. Depuis plusieurs années le siège est situé chez le président Moutard Robert 13 résidence le Marcieu 38570 Le Cheylas

act

él : 04 76 71 71 21,

e-mail : robert.moutard1@tele2.fr.

L'association a également une école de pêche agréée depuis 1991 qui compte en moyenne 45 à 50 enfants de 6 à 14 ans.

Le responsable de l'école de pêche (vice-président) est monsieur Joseph Vernucci 209 résidence du Coteau 38570 Le Cheylas

tél : 04 76 71 75 36 ou 06 62 22 75 36.

L'association gère le réseau piscicole des communes de Le Cheylas, Morêtél de Mailles, Goncelin, Le Touvet, St Vincent de Mercuze, Ste Marie-d'Alloix, Ste Marie du Mont, La Flachère, La Buisnière, Barraux. Tous les ruisseaux sur ces communes font l'objet d'un alevinage chaque année en truites fario. L'association a aussi les droits de pêche sur la rivière Isère entre la Buisnière et Goncelin avec le complexe EDF du Cheylas. Le domaine concerne aussi l'étang du Grand Glairon propriété de l'association, et la gestion des 2 étangs du Maupas au Cheylas et de Morêtél de Mailles aux Fontaines qui sont alevinés chaque hiver en gardons,

carpes, tanches, brochets, perches, etc.



Le garde pêche agréé de l'aappma est monsieur Lionel Reymond Laruinaz téléphone : 04 76 40 94 98 ou 06 70 77 92 87 qui est habilité pour constater les infractions et les pollutions sur les cours d'eau ou les étangs ainsi que sur le domaine public.

Les dépositaires des permis de pêche obligatoires sont Le Tabac des Pêcheurs 04 76 71 79 87 et le bar Epicerie au Cheylas, le magasin Proxi à Goncelin, le bar le duo au Touvet, et le Tabac presse à Barraux.

L'accès à l'école de pêche est ouvert à tous les enfants possédant un permis de l'association. Renseignements pour l'école de pêche auprès de J Vernucci ou V Dumini e-mail à l'adresse suivante : [ecole.de.peche@orange.fr](mailto:ecole.de.peche@orange.fr)

Sur demande, le détail des activités peut vous être envoyé par e-mail.

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi contacter la Fédération de pêche de l'Isère, Rue du Palais 38000 Grenoble au 04 76 44 28 39.